Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215600230-20251215-2025_93-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 DECEMBRE 2025

BREC'H – DEPARTEMENT DU MORBIHAN

DELIBERATION 2025/93 ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Conseillers municipaux en exercice : 27

Le conseil municipal, dûment convoqué par voie dématérialisée le 09 décembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire, le lundi 15 décembre 2025 à 18H30, salle du conseil municipal, sous la présidence de Fabrice ROBELET, Maire.

Étaient présents : M. Fabrice ROBELET, Mme Chantal MAHIEUX, M. Stéphane LE BOULER, Mme Amélie FUSIL, M. Bernard RAUD, Mme Josiane LE NAVENEC, M. Erwan LE DIZEZ, Mme Morgane GUERLAIS, M. Yannick LE BRETON, Mme Marie-France BLONDEAU, Mme Marie-Annick MALÉCOT, Mme Michelle ROYER, M. Hervé LE ROUZIC, M. Jean-Pierre KERBART, M. Bertrand PERICHOT, Mme Régine NAYEL, Mme Maud BOURLIEUX-DANIEL, Mme Sabrina BOTHUA, Mme Édeline LE VIGOUROUX, M. Steven LE MOULLEC et M. Patrick LEFRANC

Était absent : François-Xavier OLIVIER

Étaient excusés : M. Michel MET (Pouvoir donné à Marie-France BLONDEAU), Mme Annie THOMAS (Pouvoir donné à Josiane LE NAVENEC), M. Stéphane COUDERC (Pouvoir donné à Hervé LE ROUZIC), Mme Géraldine SÉLO (Pouvoir donné à Chantal MAHIEUX) et Mme France BIRCH (Pouvoir donné à Amélie FUSIL)

Secrétaire de séance : Mme Morgane GUERLAIS

Rapporteur : Stéphane LE BOULER

Par délibération du 5 mai 2025, le Conseil municipal approuvait le lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouveau centre technique municipal à Brec'h, en limitant à 3 le nombre de candidats admis à concourir.

Les caractéristiques essentielles du programme avaient été énoncées à cette occasion.

La liste des candidats admis à concourir a été fixée par arrêté n°2025-183 du 02 juillet 2025.

Le lauréat du concours a été désigné par décision n°2025-86 du 13 novembre 2025.

A ce stade, le coût prévisionnel des travaux est estimé par le maître d'œuvre à 2 850 000€ HT.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215600230-20251215-2025_93-DE

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29 ;

Vu le Code de la Commande publique et notamment son article L 2172-1 ;

Vu l'article R.2172-2 du Code la commande publique relatif aux procédures applicables aux marchés de maitrise d'œuvre supérieurs au seuil de procédure formalisée,

Vu les articles R. 2162-15 à R. 2162-21 du Code de la commande publique relatifs au déroulement du concours,

Vu l'article R. 2122-6 du Code de la commande publique,

Vu l'avis favorable de la commission Finances- Budget – Administration générale en date du 8 décembre 2025,

Considérant les résultats de la négociation menée avec l'équipe lauréate,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du centre technique municipal à l'équipe composée de BRA (mandataire - OPC), du BET QSB VANNES (Structures), du BET BECOME 56 (Fluides thermiques), du BET ARMOR ECONOMIE (économiste de la construction), du BET TERRA HUMANIS – Ateliers ARTOPIA (VRD- paysagiste) pour un montant de forfait provisoire de rémunération de 381 900€ HT pour une mission complète au sens de la loi MOP, complétée par les éléments de missions complémentaires suivants :**
  - **OPC (coordination chantier) 20 770,22 €**
  - **Photovoltaïque 2 000,00 €**
  - **STD 3 000,00 €**
  - **FLJ 1 000,00 €**

  Soit un montant total d'honoraires provisoires de 408 670,22€ HT pour une enveloppe de travaux de 2 850 000€ HT,
- **AUTORISE M. le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant avec le mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre, la société BRA.**

<u>26 pour ; 0 abstention ; 0 contre</u>

Pour extrait certifié conforme,
Brec'h, le 18 décembre 2025
Le Maire,
Fabrice ROBELET

MAIRIE DE BRECH MORBIHAN